

ment de leurs responsabilités. Probablement que si le régime d'allocations familiales était à l'avenir indexé selon le coût de la vie, comme les pensions de sécurité de vieillesse, il serait vraiment efficace.

Il est vrai qu'au cours de la dernière législature, un projet de loi a été proposé. Je suis persuadé, bien qu'il n'était pas parfait, que plusieurs familles canadiennes auraient bénéficié d'une modification à la loi, même des familles de la circonscription de Toronto-Trinity (M. Hellyer) dont le député s'est opposé à l'adoption du projet de loi.

Nous, du parti libéral, au cours de la dernière législature, pensions qu'il aurait été plus juste que certaines familles reçoivent des montants de \$15 et de \$20 par mois, au lieu de \$6 et \$8, comme cela existe présentement.

Un bill a été présenté à la Chambre, et je crois que la majorité des députés étaient disposés à l'adopter. Mais vu que cela ne s'est pas produit, déjà aujourd'hui, le nouveau ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) nous faisait comprendre que le régime des allocations familiales sera révisé et que cela se fera en coopération avec les provinces intéressées à améliorer un tel programme. J'espère que tout cela pourra se faire assez rapidement.

Une des responsabilités des députés est de voir aussi à ce que les allocations familiales soient versées partout au Canada et que les montants ne soient pas tellement différents d'une province à l'autre. Je ne crois pas qu'il serait juste qu'une province puisse se permettre de distribuer des allocations de \$35, alors qu'une autre ne verserait que \$20 par mois. Il est souhaitable que ces choses-là soient considérées lors des discussions futures entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et ses collègues des différentes provinces.

L'honorable ministre a aussi parlé des améliorations qui seront apportées au régime des pensions de sécurité de la vieillesse. Il est vrai qu'au cours de la dernière campagne électorale, plusieurs députés ont certainement entendu parler des problèmes qui existent dans ce domaine-là, surtout lorsqu'il s'agit d'un homme marié qui a atteint l'âge de 65 ans, qui est privé de ses gains et qui a une épouse plus jeune que lui.

Au Québec, un homme marié, âgé de 65 ans, a droit à une pension maximum de \$150 par mois. Si son épouse est plus jeune que lui, ils seront deux à vivre avec seulement \$150 par mois. A mon avis, il y aurait certainement lieu d'améliorer la situation dans de tels cas, et j'espère que c'est là une des priorités de ce Parlement.

On a aussi beaucoup parlé d'assurance-chômage au cours de la campagne électorale. Plusieurs candidats de certains partis se sont permis d'accuser le gouvernement de mauvaise administration en ce qui a trait au régime d'assurance-chômage, mais, à mon avis, tous les anciens députés qui ont permis l'application d'un tel régime devraient plutôt être fiers de ce qu'ils ont fait. Je suis persuadé qu'au Canada nous avons tout de même l'un des meilleurs régimes d'assurance-chômage au monde. C'est ce qui a permis à plusieurs pères, mères et enfants de passer un jour de Noël et un jour de l'An plus agréables au Canada, parce qu'ils bénéficiaient de prestations d'assurance-chômage. Il est vrai qu'il existe plusieurs chômeurs au Canada. Certaines provinces en comptent peut-être plus que d'autres. Cependant, il faut savoir, avant de présenter un programme semblable, que deux tiers des travailleurs canadiens ne sont pas syndiqués. Le tiers qui

L'Adresse—M. Horner (Battleford-Kindersley)

était syndiqué bénéficiait certainement de meilleures conditions de travail que les deux tiers qui ne l'étaient pas.

Pour la première fois au pays, un travailleur avait droit à des prestations dans les cas de maladie, ce qui n'existait pas auparavant, sauf à l'égard de ceux qui occupaient de bonnes positions, comme les fonctionnaires, fédéraux, provinciaux ou municipaux, et ceux qui travaillaient pour de grandes entreprises où l'on pouvait se permettre d'accorder ces bénéfices. Mais grâce au nouveau régime d'assurance-chômage, les travailleurs ont droit à ces bénéfices en cas de maladie.

Pour la première fois, on a également permis aux femmes, dans les cas de maternité, à continuer de toucher leur salaire pour un maximum de 15 semaines, les rendant également admissibles à cette aide du régime d'assurance-chômage après huit semaines de travail.

On a également accordé l'admissibilité aux bénéficiaires maximum après 20 semaines de travail, ce qui a contribué à renflouer l'économie.

Au cours de la période des Fêtes, on a pu constater que les magasins à rayons ont connu une des meilleures années jamais vues dans le passé. Et je suis certain que leurs ventes ne se faisaient pas seulement aux personnes qui occupaient un emploi. Un bon nombre de chômeurs ont pu passer des fêtes plus agréables grâce à leurs prestations d'assurance-chômage, assurées par un programme humain introduit par le dernier Parlement.

Au pays, 94 p. 100 des gens occupent un emploi, alors que 6 p. 100 sont sans travail. Je crois cependant que les 94 p. 100 qui occupent un emploi ont une responsabilité envers les 6 p. 100 qui ne travaillent pas.

Je souhaiterais bien que ceux qui occupent un emploi puissent le conserver longtemps, car j'ai confiance en l'ouvrier canadien, et je suis certain que parmi ces 6 p. 100 de sans-travail, plusieurs occuperaient un emploi s'il était aussi facile d'en trouver un qu'on le prétend.

On continue à entendre continuellement que les choses vont mal, au Canada. Cela va mal au Canada, mais, tout de même, on sait que le Canada a le deuxième plus haut niveau de vie au monde. On ne pourrait avoir que la première place. Ce n'est pas si mal. J'espère qu'avec l'aide de tous nos amis nouvellement élus, nous pourrions réussir à obtenir cette première position. Je suis certain que tel est le principal but de tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

• (2010)

[Traduction]

M. Norval Horner (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, en premier lieu, j'aimerais vous féliciter de votre nomination au poste élevé d'Orateur de cette Chambre et offrir également mes félicitations à l'Orateur adjoint. Je suis convaincu que le Parlement s'en trouvera bien de même que le pays tout entier. Je me demande si on pourrait appliquer la même remarque à un grand nombre d'entre nous.

J'éprouve beaucoup de satisfaction à parler pour la première fois comme représentant des gens de Battleford-Kindersley. Il m'ont fait un grand honneur en me choisissant pour les représenter aux Communes et j'espère bien ne pas trahir leur confiance. A l'intention de ceux qui ne connaissent pas trop la circonscription de Battleford-Kindersley, je me permettrai de la situer un peu. Ma circonscription est à la limite de la province d'Alberta. Dans la direction nord-sud, elle mesure près de 230 milles et s'é-